

L'ÉCHO des forêts

N° 65

Juin 2013

SOMMAIRE

 **ÉCONOMIE**
Quercy-Bouriane un
PDM qui tient ses
promesses

p.2

 **TECHNIQUE**
Utilisation des produits
phytopharmaceutiques
professionnels

p.3

 **ÉCHO LOCAL**

p.4

Dossiers


**Le noyer
hybride**


**Les tilleuls en
Midi-Pyrénées
Écologie
et sylviculture**



Édito

« PRODUISONS L'AVENIR »

Comme l'écrit Philippe Guillemot dans sa brève savoureuse consacrée au départ en retraite de François-Xavier Pierson, la forêt se transforme, se régénère, et il en est de même de ceux qui s'en occupent.

Je prends ainsi la suite de Philippe Thévenet en Midi-Pyrénées. Etant amené à mesurer quotidiennement l'étendue de son action dans la région, je peux témoigner que les remerciements dont il a fait l'objet étaient largement mérités et n'avaient pas seulement trait à sa cordialité légendaire. Il me reste encore bien des choses à connaître des forêts et de la filière régionales, et plus spécialement du Gers, du Lot, et du Tarn-et-Garonne, départements que je vais suivre plus particulièrement. En tant qu'ancien voisin, j'arrive cependant avec quelques repères : je « sévissais » en effet jusqu'alors au CRPF d'Aquitaine, où je m'occupais notamment de la supervision des activités du centre et d'économie forestière.

Parlons-en, d'économie forestière ! Le sujet est austère et peut même se transformer en sujet qui fâche quand il conduit à montrer que dans bien des cas, la forêt ne rapporte décidément pas grand-chose !... Pourtant, si on est à des lieues des innovations financières complexes de l'« économie virtuelle », cette économie d'apparence traditionnelle est à certains égards très en avance sur son temps...

Le prix Nobel d'économie Joseph Stiglitz a beaucoup écrit sur les dysfonctionnements de nos économies et les crises dont ils sont à l'origine. Pour cet Américain, l'un des (nombreux) maux qui affectent nos systèmes économiques réside dans le fait que le prix des biens ou des services n'intègre en réalité pas la totalité des coûts. En pratique, c'est principalement la collectivité qui est amenée à assumer les coûts indirects ou différés, par exemple sur la santé ou l'environnement. De tels fonctionnements favorisent les approches opportunistes au détriment d'une vision de long terme, et les mécanismes de régulation (fiscalité, aides) agissent de manière insuffisante.

La gestion forestière obéit à une logique radicalement inverse : non seulement le prix du bois intègre les coûts de régénération et d'amélioration des forêts, mais la totalité des services qu'elle rend (carbone, eau, récréation...) représente pour la France près de 10 fois la valeur des seuls services marchands (rapport du Centre d'Analyse Stratégique, 2009) ! Acheter du bois, ça n'est donc pas seulement acheter un matériau ou un combustible, c'est aussi financer son renouvellement à l'infini et un ensemble de services d'utilité publique tout en s'assurant de ne rien avoir à payer collectivement plus tard pour réparer les dégâts. Le bois, un matériau coûteux ? Peut-être pour le porte-monnaie de celui qui l'achète, mais certainement pas pour la collectivité dès lors qu'il est issu d'une forêt gérée durablement !

Même si le recours aux nouvelles technologies y est de plus en plus fréquent, la sylviculture reste une activité traditionnelle. Mais il est plaisant de penser que le caractère durable de la gestion des forêts, qui s'inscrit comme un objectif naturel pour les forestiers, confère à cette activité un caractère original et, à vrai dire, exemplaire. Alors, pour paraphraser le titre des ateliers auxquels la filière a été amenée à participer début 2013, continuons à « produire l'avenir » !

**Le journal du
Centre Régional
de la Propriété
Forestière de
Midi-Pyrénées.**

Imprimé à 13 400 ex.

SÉBASTIEN DROUINEAU
DIRECTEUR ADJOINT
DU CRPF MIDI-PYRÉNÉES



QUERCY-BOURIANE : UN PDM QUI TIENT SES PROMESSES



Au cœur de la Bouriane, le Plan de Développement de Massif Quercy-Bouriane se poursuit en accumulant des résultats encourageants : 120 propriétaires ont déjà manifesté leur intérêt envers cette démarche.

LA FORÊT, UN ATOUT DU TERRITOIRE !

Dans le prolongement de la Charte Forestière de Territoire et du PDM de Moncléra, le Pays Bourian et le CRPF ont proposé à la communauté de communes de Quercy-Bouriane de mettre en place un PDM sur son territoire. Les élus, séduits par la démarche et soucieux de développer la filière forêt-bois de leurs communes acceptèrent d'une seule voix.

Début 2011, 12 000 ha de forêt appartenant à plus de 4 000 propriétaires et répartis sur 14 communes sont parcourus. Cette première phase de terrain permet de réaliser une dizaine de cartes détaillées caractérisant le potentiel forestier, ses avantages et ses contraintes. En partenariat avec la coopérative forestière CoFoGar, les premiers contacts avec les propriétaires débouchent très rapidement sur la réalisation de diagnostics forestiers individuels révélant un potentiel intéressant à plus d'un titre : diversité des essences et des milieux, fort potentiel d'amélioration, bonne accessibilité...

90 diagnostics sont alors effectués, concrétisés par une quinzaine de documents de gestion durable (pour 93 ha) et un prévisionnel de 6 autres pour 250 ha ! Les exploitations et les travaux forestiers commencent rapidement, permettant la mise en marché de quelques 1 000 m³ de bois d'œuvre, feuillus principalement, 3 700 stères de bois d'industrie et près de 5 000 stères de bois de chauffage, dont une partie à destination des chaudières à plaquettes du département via le SYDED⁽¹⁾. A ces résultats, annoncés par CoFoGar, s'ajoutent une part importante d'autoconsommation et de bois récoltés par d'autres exploitants.

Cette trentaine de chantiers représente déjà une importante quantité de bois mobilisés et nous estimons à 45 ceux qui restent encore à concrétiser.

MAIS OÙ VONT LES BOIS ?

En fait, pas bien loin ! L'essentiel du bois d'œuvre est transformé et utilisé dans le Lot et en Dordogne, le châtaignier surtout. Près de la moitié du bois énergie est écoulee sous forme de bois bûche sur la région toulousaine qui en est friande, un tiers est utilisé dans le Lot, dont une partie sous forme de plaquettes forestières. Les piquets sont transformés à l'usine UCOPAC de Cours, au nord de Cahors et le bois d'industrie alimente les papeteries de Saillat (87) et de St-Gaudens (31). La volonté des élus d'utiliser au maximum le bois local et de privilégier les circuits courts reste donc bien respectée.

Actuellement, les diagnostics se poursuivent. Il est d'ailleurs fréquent dans les PDM que ceux-ci se prolongent plusieurs années après la fin de l'animation. Certains propriétaires ne résident pas sur place ou ne se sentent pas immédiatement concernés par la gestion forestière... D'autres prennent le temps de la réflexion et nous recontactent après avoir mûrement réfléchi à l'avenir de leur patrimoine forestier. Dans tous les cas, le CRPF est là pour les accompagner et les encourager à s'orienter vers une gestion forestière durable et la production de bois d'œuvre de qualité. Ce type d'action contribue au développement du territoire par le maintien et la création d'emplois, la valorisation de biomasse et de l'"écomatériau" moderne qu'est le bois, le tout en adéquation avec le marché local.

YANN CLEMENT
ET MARINE LESTRADE
CRPF MIDI-PYRÉNÉES

(1) Le SYDED est un organisme public regroupant les communes, les communautés de communes et le Conseil Général du Lot, intervenant notamment dans le domaine du bois énergie et du développement des énergies renouvelables via la réalisation et la gestion de réseaux de chaleur



GROUPE

Sylva bois

Gestion Forestière
(PSG, expertise, conseil...)

Organisme agréé
pour l'obtention
des aides publiques.

Travaux
Reboisement, Piste...

Exploitation forestière

Tel : 05.65.73.77.31
www.sylva-bois.fr



UTILISATION DES PRODUITS PHYTOPHARMACEUTIQUES⁽¹⁾ PROFESSIONNELS,

CERTIPHYTO : un certificat obligatoire à partir d'octobre 2014



Désherbage sur jeune plantation de noyers

L'Echo des Forêts reprend ici un article de Forestiers Privés de France disponible en ligne sur le portail des Forestiers privés⁽²⁾. Celui-ci fait le point sur l'ensemble des nouvelles exigences qui vont entrer en vigueur concernant l'achat et l'usage de produits phytosanitaires.

Notons que la nouvelle réglementation pour l'utilisation des produits phytosanitaires fait l'objet d'une présentation détaillée dans le dossier de Forêts de France n°561 de mars 2013⁽³⁾.

Afin de réduire le recours à l'utilisation des produits phytosanitaires et de sécuriser leur utilisation, une nouvelle réglementation a été mise en place. Les utilisateurs professionnels de ces produits devront justifier d'un niveau de formation approprié, de même que les conseillers et les distributeurs. Pour les utilisateurs en exploitation agricole, auxquels sont assimilés les forestiers privés, ce niveau de formation devra être attesté par un certificat à partir du 1^{er} octobre 2014, communément appelé CERTIPHYTO.

Pour l'instant, depuis le 1^{er} janvier 2011, les utilisateurs souhaitant se procurer des produits doivent justifier auprès des distributeurs de la qualité professionnelle de leur activité. Pour les propriétaires forestiers, il faut donner la référence d'un document officiel de gestion durable.

A compter du 1^{er} octobre 2014, tous les utilisateurs professionnels exerçant à titre salarié ou pour leur propre compte doivent avoir obtenu un certificat. Pour l'utilisation en exploitation agricole (y compris sur une propriété forestière), il existe deux certificats : décideur et opérateur. Le certificat « décideur en exploitation agricole » permet d'acheter, d'utiliser les produits professionnels et d'organiser cette utilisation pour son propre compte. Le certificat « opérateur en exploitation agricole » permet d'utiliser les produits en suivant les consignes données.

En l'absence de certificat, les utilisateurs peuvent se procurer des produits avec mention « autorisé dans les jardins » ou faire appel à un prestataire agréé. En effet, pour les activités d'utilisation en travaux et services, mais aussi de conseil à l'utilisation et de vente des produits, un agrément est obligatoire. Il implique la certification individuelle des personnels exerçant cette activité ainsi que la certification de l'entreprise par un organisme certificateur.

Les voies d'accès au certificat pour les utilisateurs en exploitation agricole sont une formation de deux jours ou le succès à un test en 20 questions ou une formation d'un jour suivi d'un test (avec

formation complémentaire d'un jour en cas d'échec). Pour ces publics, le certificat est valable 10 ans. Le renouvellement est possible par les mêmes voies. Le certificat peut aussi être délivré sur présentation de certains diplômes obtenus au cours des 5 années précédentes. Le programme des formations est propre au certificat visé. Il concerne la réglementation des produits, la prévention des risques pour la santé et pour l'environnement, les stratégies alternatives aux traitements.

Ces formations ou tests doivent être assurés par des organismes de formation habilités pour le certificat souhaité (liste consultable sur le site de la DRAAF). Pour les forestiers intéressés, la profession souhaite faire en sorte d'ici 2014 qu'un certain nombre de centres de formation agricole pour adultes puissent contextualiser leurs formations au domaine forestier. Les organisations professionnelles pourront alors centraliser les demandes des forestiers, constituer un groupe de stagiaires au niveau régional et commander la formation adaptée. Les fonds de formation, VIVEA pour les non salariés cotisant à la MSA et FAFSEA pour les salariés, prennent en charge le coût de ces formations.

(1) Tous les traitements chimiques sont concernés : herbicides, insecticides et fongicides.

(2) www.foretpriveefrancaise.com/certiphyto-15199.html

(3) cf. contact auprès de Forestiers Privés de France ci-après ou site internet ci-dessus pour commander ou s'abonner

**Pierre
Foissac**

Expert Forestier

Estimation de bois et forêts
Organisation de ventes de bois
par appels d'offres, pour obtenir
les meilleurs prix du marché,
dans une transparence totale
Plans Simples de Gestion,
Études de projets de boisement
et de travaux d'amélioration
forestière - Maîtrise d'Œuvre
Agrément pour l'obtention
d'aides publiques

Conseil en gestion forestière gratuit

4, rue du Panadès
12330 CLAIRVAUX
Tél. 05 65 72 77 76

Pierre.Foissac@wanadoo.fr

Contacts :

Forestiers Privés de France – CN FOGFOR
6, rue La Trémoille - 75 008 PARIS
Tél : 01 47 20 36 32

CRPF Midi-Pyrénées
7, chemin de la Lacade
31 320 AUZEVILLE TOLOSANE
Tél : 05 61 75 42 00



FRANÇOIS-XAVIER PIERSON, «VIEUX» TECHNICIEN MAIS «JEUNE» RETRAITÉ

Les années défilent et l'équipe « d'origine » du CRPF poursuit inexorablement sa « régénération naturelle ». Le départ de François-Xavier, à lui seul, crée une trouée qui mettra du temps à se refermer ! D'abord stagiaire pour un mois en janvier 1973, F-X est recruté au CRPF le 1er février 1974, à son retour du service militaire. En sus des missions habituelles d'un technicien, on lui confie le soin d'installer et suivre des plantations expérimentales, principalement de noyers et cèdres. A ce titre, il « traîne ses guêtres » un peu partout dans la région, jusque dans l'Aveyron où on retrouve encore sa trace ! Mais, très vite, et bien avant les ours slovènes, il fût « lâché » dans les montagnes ariégeoises, dont il ne sortit, par la suite, que rarement ! Doté d'un « solide tempérament », ne plaignant ni son temps ni sa détermination, F-X est un « bosseur » qui ne plaisante pas avec le « bouleau ». Technicien de terrain et d'expérience, il préfère les bottes et le crayon aux réunions et à l'ordinateur, dont il a réussi l'exploit de ne jamais se servir. N'ayant pas sa langue dans sa poche, c'est avec un humour cinglant, qu'il sait, fort à propos, mais aussi injustement, dénoncer ce qu'il considère comme des dépenses ou des actions inutiles. Parfois, même, on peut avoir quelques difficultés à y déceler de l'humour. D'où, peut-être, son doux surnom de « blaireau » ? Mais, que voulez-vous, c'est dur de lutter contre sa nature et cela n'empêche pas l'amitié !

Après une carrière entière au CRPF, F-X, se retire pour une retraite méritée que nous lui souhaitons longue et heureuse. Attention toutefois, il se peut qu'on le croise encore au détour d'un chemin forestier !

PHILIPPE GUILLEMOT



Plusieurs photos du dossier sur le Noyer hybride et de l'article sur le Certiphyto sont issues du « Guide du noyer à bois en Aquitaine », co-produit par le CRPF d'Aquitaine et le Groupement de Développement du Noyer à Bois en Aquitaine. L'ouvrage est disponible au prix de 15 € auprès du CRPF d'Aquitaine (6 Parvis des Chartrons 33075 BORDEAUX Cedex tél : 05 56 01 54 70)

FOGEFOR : L'OFFRE DE FORMATION EN 2013

Trois formations ont déjà commencé en 2013 en Midi-Pyrénées : un stage « Abattage et sécurité » en Aveyron (terminé), un stage « Résineux » dans le Tarn (en cours) et un stage « Plan Simple de Gestion » en Haute-Garonne, Tarn et Tarn-et-Garonne (en cours).

D'autres sont prévues d'ici la fin de l'année :

- « Tronçonnage et sécurité » de 3 jours, prévu en octobre dans le Lot ;
- « Plan Simple de Gestion » de 4 jours, prévu de novembre 2013 à janvier 2014 en Aveyron ;
- « Initiation » de 3 ou 4 jours, prévu sur le Gers et les Hautes-Pyrénées entre fin 2013 et début 2014 (à préciser).

Pour tous renseignements, contactez le CRPF Midi-Pyrénées (cf. coordonnées dans l'encart) !



Fructification de Fomes sur plant de Douglas

FOMES : PROTÉGEZ VOS RÉSINEUX !

Bien moins spectaculaire qu'une attaque de chenilles, mais beaucoup plus dangereux, ce champignon racinaire tue ou pourrit le bois de cœur de nombreux résineux ! C'est surtout lors des coupes que ses spores se déposent en quelques minutes sur les souches fraîches. La contamination s'étend ensuite aux arbres voisins ou aux jeunes plants par contacts racinaires, ce qui occasionne de lourdes pertes.

Pour s'en prémunir, il n'existe, aujourd'hui, qu'un seul produit homologué : le ROTSTOP (Sté VERDERA OY) ! Il contient des spores d'un champignon antagoniste qui empêche l'installation du Fomes. Son efficacité nécessite une grande rapidité d'application, mais la plupart des abatteuses mécanisées sont équipées pour pulvériser ce produit en même temps qu'elles réalisent la coupe des arbres, si le propriétaire le demande. Pour contrôler le traitement, l'usage d'un colorant compatible est recommandé (Turfmark Blue). L'entreprise prestataire et son personnel

applicateur doivent être agréés (art L 254-1 et suivants du code rural). Renseignements complémentaires auprès de votre correspondant DSF ou sur <http://agriculture.gouv.fr/sante-des-forets>

PHILIPPE GUILLEMOT

LE CETEF GARONNAIS VIENT DE CÉLÉBRER SON CINQUANTAIRE !

La dernière assemblée générale du Cetef garonnais, qui s'est déroulée ce 31 mai à Rieumes en Haute-Garonne, a été l'occasion de célébrer les 50 ans d'existence de ce groupe de propriétaires passionnés par l'expérimentation forestière. Après la partie statutaire animée par son « jeune » Président Michel Morel, quelques « grands témoins » : Daniel Bonithon et Pierre Gonin, anciens animateurs du Cetef, Antoine Pélissié du Rausas et Daniel Egré, qui l'ont présidé, ou encore Yannick Bournaud, actuel Vice-



Président, ont évoqué au cours de l'apéritif les principales étapes de la vie du Cetef et les thématiques qu'il a contribué à approfondir : diagnostics stationnels, amendements et fertilisation, culture des peupliers... La journée, placée sous le signe de la convivialité, s'est clôturée après le repas par la visite de la plantation expérimentale de Rieumes et d'un projet de reboisement post-tempête conduit par Alliance Forêts-Bois.

Centre Régional de la Propriété Forestière de Midi-Pyrénées

7, chemin de la Lacade 31320
AUZEVILLE-TOLOSANE

Tél. 05 61 75 42 00

Fax 05 61 75 42 50

E.mail : midipyrenees@crpf.fr

Site : www.crpf-midi-pyrenees.com

Directeur de la Publication :

Yannick BOURNAUD

Rédacteur en chef :

Sébastien DROUINEAU

Comité de Rédaction :

Philippe BERTRAND,

Yann CLÉMENT,

Estelle COUFORT,

Jean-Michel FAUCHER,

Philippe GUILLEMOT

Johann HÜBELÉ

Photos : CRPF Midi-Pyrénées

Maquette : AGP Ramonville

N° ISSN-1143-1636

Réalisé avec le
concours du Ministère
de l'Agriculture
et de la Pêche



L'ÉCHO est imprimé
sur papier certifié PEFC